



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021 à 20 h, le **RÈGLEMENT R-242 ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE LORS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION NEUVE** a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au www.cantondegore.qc.ca .

Donné à Gore, Qc.
Ce 7^e jour d'avril 2021

Sarah Channell
Secrétaire-trésorière